

Date de la convocation :
20/03/2024

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 8
Absents : 2
Absents représentés : 3
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2024-009

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL CCAS

VOTE
BUDGET PRIMITIF 2024

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet
acte,

Informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
administratif de Montpellier
dans un délai de 2 mois à de sa
publication le 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 034-263400640-20240325-20240092-BF



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER a donné pouvoir à Christophe THOMAS, Carmen FARJAS a donné pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu la nouvelle mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 selon la délibération 2023-023 votée en date du 9 octobre 2023 ;
Vu la délibération n°2024-001 considérant que les orientations budgétaires ont été débattues en date du 4 mars 2024 ;

Le Budget Primitif de l'exercice 2024 du CCAS de la ville de Servian, est constitué d'un volume total de 2 801 219,36€ ;

Il s'équilibre de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	2 541 900,00 €
DEPENSES	2 541 900,00 €

Dont Reprise Résultat Cumulé après affectation D 002 - 15 515,84 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	259 319,36 €
DEPENSES	259 319,36 €

Dont Reprise Résultat Cumulé R 001 + 163 923,55 €

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Vote le Budget Primitif 2024 - CCAS de la ville de Servian.
- Autorise M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

